



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-18-0540 du 18/01/2018**

Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2017

ARRETE RAPPORTANT L'ARRETE DU 26 JUIN 2017 ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION A LA HORS CLASSE AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté rapporte l'arrêté du 26 juin 2017 et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe au titre du second semestre 2017.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORANT L'ARRÊTÉ DU 26 JUIN 2017 ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT L'ARRÊTÉ DU 26 JUIN 2017 ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

Rapportant l'arrêté du 26 juin 2017 et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe au titre du second semestre 2017

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 26 juin 2017 portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe au titre du second semestre 2017 ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE :**

**Article premier :** sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 26 juin 2017 en tant qu'elles concernent l'affectation et la nomination dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe, d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, dont le nom suit :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation Date d'installation	Ancienne situation	Nouvelle situation
					Grade	Grade
					Date de prise de rang	Date de prise de rang
					Date d'effet	Date d'effet
LAURENT	PERPERE	817075	FONDÉ DE POUVOIR EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	AGENT COMPTABLE EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER 01/09/2017	IDIV CN 3 25/10/2015 25/10/2015	IDIV HC 1 28/09/2016 01/09/2017

**Article 2** : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit, est nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, et affecté en cette qualité dans les fonctions et conditions ci-après indiquées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation Date d'installation	Ancienne situation Grade Date de prise de rang Date d'effet	Nouvelle situation Grade Date de prise de rang Date d'effet
LAURENT	PERPERE	817075	FONDÉ DE POUVOIR EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	AGENT COMPTABLE EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER 01/09/2017	IDIV CN 3 25/10/2015 25/10/2015	IDIV HC 1 28/09/2016 01/09/2017

**Article 3** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
---	----------------